

APPEL A CANDIDATURES POUR LES ORGANISATIONS FEDERALES DE LA SAISON 2020/2021

La Fédération Française de Tennis de Table recherche des organisateurs pour les épreuves suivantes de la saison 2020/2021 :

Epreuves patronnées par la FFTT :

- ✓ **Championnat de France Seniors (8/9 tables)**
Mars 2021
- ✓ **Championnat de France Minimes et Juniors (16 tables)**
Mai / Juin 2021
- ✓ **Championnat de France Benjamins et Cadets (16 tables)**
Mai / Juin 2021

Epreuves non patronnées :

- ✓ **Championnat de France des Régions Benjamin(e)s et Minimes filles et garçons (24 tables)**
Vacances de Pâques
- ✓ **Critérium Fédéral 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Tour – Nationale 1 Dames et Messieurs (24 tables)**
Octobre 2020 à mars 2021 - **Lieu unique pour les Dames et Messieurs**
- ✓ **Critérium Fédéral 4^{ème} Tour – Nationale 1 Dames et Messieurs (32 tables)**
Mars / avril 2021 - **Lieu unique pour les Dames et Messieurs**
- ✓ **Championnat de France Individuel Sport dans l'Entreprise (20 tables)**
Avril 2021
- ✓ **Championnat de France Vétérans (32 tables)**
Mars/avril/mai 2021
- ✓ **Titres du Championnat de France par Equipes Messieurs et Dames (18 tables)**
Mai 2021
- ✓ **Coupe Nationale Vétérans (24 tables)**
Juin 2021
- ✓ **Finales Fédérales par Classement (24 tables)**
Juin 2021

Nous invitons ceux qui désirent organiser (Ligues, Comités, Clubs) à adresser leur candidature,

Pour le 20 janvier 2020

**A la Fédération Française de Tennis de Table
3 rue Dieudonné Costes
75013 PARIS**

Courriel : franck.saulnier@fft.email

Les clubs devront adresser une copie de leur candidature à leur Comité départemental et une autre à leur Ligue référente.

Les Comités départementaux, s'ils sont candidats, adresseront également une copie de leur candidature à leur Ligue référente.

Rappel important : Toutes ces compétitions doivent se jouer sur des tables agréées et de même référence sur le plateau de jeu principal avec des aires de jeu de 12 x 6 minimum.

N.B. : Les dates prévues sont indiquées à titre d'information et non officielle, les candidatures retenues seront validées après parution des calendriers de la saison concernée.